

ECHOCIRP

magazine

12

NOTRE MÉTIER : LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE COMPLÉMENTAIRE DE LA FAMILLE
NOVEMBRE 2011

DÉPENDANCE

IL EST TEMPS D'APPORTER DES RÉPONSES

PORTAIL INTERNET OCIRP

Plongée au cœur
des garanties

HANDICAP ET
ENTREPRENEURIAT

Je crée (mon job),
donc je suis !



OCIRP

unis par excellence

04// L'UNIVERS QUI ENTOURE NOS MÉTIERS

- Bien vieillir : un accord-cadre entre l'Inpes et la Cnav
- Sommeil : dormir trop ou pas assez, quelle incidence sur la santé ?
- Jeux paralympiques : le handicap mental réintègre les jeux
- E-santé : nouvelle plate-forme collaborative pour les patients

06// LES ORGANISMES DE PRÉVOYANCE DE L'OCIRP

- Malakoff Médéric, Humanis et D&O : déploiement du programme de télémédecine Vigisanté
- AG2R LA MONDIALE : aidonslesnotres.fr, un site pour accompagner les aidants
- Branche « Optique Lunetterie de détail » : UNIPRÉVOYANCE, AG2R PRÉVOYANCE et l'OCIRP sont choisis
- Branche « Négoce et industrie des produits du sol » : Aprionis Prévoyance choisi avec l'OCIRP

08// LES EN JEUX

- Handicap et entrepreneuriat : je crée (mon job), donc je suis !

écouter

10// ÉPOQUE

- Dépendance : il est temps d'apporter des réponses

agir

16// CONCRÈTEMENT

- Portail Internet OCIRP : plongée au cœur des garanties
- Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap : les fruits de la solidarité

20// DÉBAT

- Invisibles orphelins : « une porte d'entrée sur la situation des orphelins »

22// MÉDIAGUIDE

- Lire, écouter, voir

ECHOCIRP Magazine est une publication de l'OCIRP – ISSN : 1963-2172
10, rue Cambacérés, 75008 Paris.
Tél. : 01 44 56 22 56
Mail : prevoyance@ocirp.fr – www.ocirp.fr
Directeur de la publication : Francis Bloch
Rédacteur en chef : Jean-Manuel Kupiec
Rédactrice en chef adjointe : Sylvie Pinquier-Bahda
Réalisation et maquette : Jean-Marc Cubier
Ont participé à ce numéro : Claudine Brard, Marie-Luce Paraque, Paul-Louis de Chambure –
Rédacteurs : Julia Barbier, Yves Deguilhem, Patrice Theillout – Couverture : Lawrence Manning / Corbis –
Conception et réalisation : Bytheway Creocom : 01 53 57 60 60 – Chargée de publication : Amélie de Chabannes – Directeur artistique : Didier Trajoud – Impression : Bergame Print



perspectives

édito |

SOUTENIR LA CAUSE DU HANDICAP

Par **Michel Keller**, président de l'OCIRP

Faire avancer la cause du handicap, pour l'OCIRP, c'est être capable d'en assurer l'un des risques. L'OCIRP propose une réponse solidaire à un problème familial et personnel. En effet, en cette fin d'année 2011, la garantie OCIRPHANDICAP assure déjà 500 000 parents salariés, une sécurité financière à vie pour leur enfant handicapé, en cas de décès de l'un des conjoints cotisants. Cette garantie a été choisie dans la

« FIN 2011, 500 000 PARENTS SALARIÉS SONT DÉJÀ COUVERTS PAR OCIRPHANDICAP. »

négociation entre les partenaires sociaux par plus d'une quinzaine de branches professionnelles.

Dans une démarche de responsabilité sociale, l'OCIRP va au-delà de sa mission d'assurance en créant, en 2008, le Prix Acteurs Économiques &

Handicap. Celui-ci s'inscrit dans une démarche citoyenne fidèle à l'esprit de la loi du 11 février 2005 pour l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. Il récompense et valorise les entreprises privées, publiques, associations et organismes qui ont pris des initiatives innovantes permettant aux personnes handicapées d'accéder plus facilement à la culture, aux loisirs, au sport, à l'emploi ainsi qu'à des solutions d'accompagnement : « des exemples à suivre ».

Nous l'avons initié en 2008 avec des partenaires fondateurs qui nous sont toujours fidèles : l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées, le Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap et l'Observatoire de l'action sociale décentralisée. L'OCIRP s'est également entouré de personnalités de tous horizons pour composer son jury, qui opère le choix des lauréats.

Au cours des quatre éditions précédentes, ce sont 850 candidatures qui nous sont parvenues, et 34 structures privées, publiques ou de l'économie sociale ont été primées.

Nous lançons en cette fin d'année la cinquième édition de ce prix et espérons que nous pourrons mettre en lumière de belles initiatives visant à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la société.



point de vue |

QUATRIÈME DÉBAT : JOURNÉE OCIRP SUR LA DÉPENDANCE

Par **Francis Bloch**, directeur général de l'OCIRP

Le 29 novembre 2011, l'OCIRP et ses partenaires (institutions de prévoyance et la Mutualité) évoqueront pour la quatrième année consécutive – d'où le titre « un quatrième débat » – la problématique de la dépendance (ou perte d'autonomie, expression à retenir, selon certains). Cette journée, animée par France Info et *Le Monde*, permettra de donner la parole aux experts (Agirc-Arrco, Cnav, chercheurs), aux groupes de protection sociale et de la Mutualité (sur l'aide aux aidants et au bien-être chez soi), aux représentants des collectivités territoriales. Un panorama des propositions émises par les différents acteurs sur ces sujets sera également présenté.

Pourtant, le Gouvernement a finalement décidé de renoncer à engager une réforme de la dépendance.

Fallait-il alors maintenir notre journée ? Nous le pensons, car si les réformes n'ont pas été décidées, les problèmes liés à la dépendance subsistent et nécessitent des échanges, des débats, des propositions. Inévitablement, ces sujets reviendront



© Vincent Pancol

dans l'actualité et c'est pour cela qu'il faut continuer à les évoquer. Dans cette période d'incertitude, nous continuons en effet à former et informer nos partenaires sur l'intérêt de la garantie dépendance collective développée par l'OCIRP en complément des aides nationales, car il s'agit d'un

produit vraiment original, qui permet l'acquisition de points lors de l'activité en entreprise. Ces points ne sont pas perdus lorsque le salarié quitte l'entreprise ou part à la retraite.

En cas de dépendance, une rente est versée et une assistance vient accompagner la garantie.

Un baromètre est régulièrement présenté lors des journées dépendance.

Cette année, une forte majorité des délégués syndicaux et

directeurs de ressources

humaines souhaite

que le sujet de

la dépendance

soit un des enjeux

de la campagne

électorale de

2012. L'OCIRP

ne peut que

s'associer à cette

attente en souhaitant

que la conjoncture

économique difficile ne

renvoie pas à nouveau les décisions

à des périodes trop lointaines.

« LE GOUVERNEMENT A RENONCÉ À ENGAGER UNE RÉFORME DE LA DÉPENDANCE. FALLAIT-IL ALORS MAINTENIR NOTRE JOURNÉE ? NOUS LE PENSONS, CAR LES PROBLÈMES LIÉS À LA DÉPENDANCE SUBSISTENT. »

L'OCIRP

L'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de rente et de Prévoyance), est une union regroupant des organismes de prévoyance à gestion paritaire. Au cœur de la famille,

les conséquences du décès précoce, de la dépendance et du handicap restent très insuffisamment prises en charge par les régimes légaux de protection sociale. Depuis plus

de 40 ans, l'OCIRP permet aux salariés de bénéficier de garanties de prévoyance adaptées à ces situations, dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'une branche professionnelle.

L'OCIRP en chiffres

- > Près de 5 millions de salariés cotisants.
- > 900 000 entreprises adhérentes.
- > 110 désignations en accords de branche.
- > 25 000 rentes versées.
- > 173,9 millions d'euros de cotisations encaissées.
- > 66,5 millions d'euros de prestations versées.

connaître

l'univers qui entoure nos métiers |



L'accord-cadre va permettre de développer des actions communes dans le domaine du « bien vieillir » des personnes retraitées.

© Suzanne Kronhalm / Plain Pictures

BIEN VIEILLIR

UN ACCORD-CADRE ENTRE L'INPES ET LA CNAV

En mai dernier, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ont conjointement signé un accord-cadre visant à renforcer leur collaboration pour développer des actions communes et complémentaires dans le domaine de la prévention du « bien vieillir » des personnes retraitées du régime général. Conclu pour une durée de trois ans, cet accord-cadre va permettre la mise en œuvre d'actions concrètes définies selon trois catégories :

« CET ACCORD-CADRE VA PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCRÈTES. »

- le soutien à la production, ainsi qu'au transfert, au partage et à la mutualisation de connaissances pour le développement d'actions de prévention autour du bien vieillir ;
- le soutien au développement des compétences en prévention du bien vieillir de tous les acteurs et professionnels concernés ;
- le soutien au développement et au renforcement de la communication et de l'information des retraités, de leur entourage et des professionnels concernés sur le vieillissement en pleine autonomie.

SOMMEIL

DORMIR TROP OU PAS ASSEZ, QUELLE INCIDENCE SUR LA SANTÉ ?

Quinze études prospectives, portant sur 474 684 hommes et femmes répartis dans 8 pays, ont révélé des corrélations entre courts ou longs dormeurs avec certains problèmes de santé.

Pour un « court dormeur » (nuit de 5 à 6 heures de sommeil) comme pour un « long dormeur » (nuit de 8 à 9 heures ou plus), une augmentation respective de 48 et de 38 % du risque d'accidents coronariens a été observée. Les risques d'AVC connaissent également une augmentation de 15 et de 65 %. Cette analyse confirme l'existence d'une corrélation entre la durée du sommeil et le risque d'accidents cardio-vasculaires, sans pour autant identifier l'origine du mécanisme de cette relation.



JEUX PARALYMPIQUES

LE HANDICAP MENTAL RÉINTÈGRE LES JEUX

En 2000, lors des paralympiques de Sydney, les sportifs handicapés mentaux ont été exclus de la compétition. L'équipe espagnole de basket, médaillée d'or, comportait 10 joueurs sur 12 qui n'étaient affectés par aucun handicap mental. Depuis, la Fédération française du sport adapté (FFSA) travaille avec les différentes fédérations nationales et

la Fédération internationale des sports pour handicapés mentaux afin d'établir de nouveaux critères de classification du handicap mental. Le Comité international paralympique a entériné un nouveau processus d'éligibilité et a réintégré les sportifs handicapés mentaux, qui participeront aux prochains jeux paralympiques à Londres, en 2012.

E-SANTÉ

NOUVELLE PLATE-FORME COLLABORATIVE POUR LES PATIENTS

Carenty.fr est un nouveau site Internet, lancé en avril dernier par Mickeal Chekroun. Ayant fait le constat qu'il n'existait pas d'information pertinente ni de qualité sur les maladies chroniques, il décide de créer un véritable réseau social. Au-delà d'être un portail d'information santé, Carenty permet aux patients de s'impliquer dans le partage d'expérience et dans le suivi de leur pathologie. Carenty utilise les atouts du Web social pour répondre aux nouvelles attentes des patients.

CHIFFRES CLÉS

C'est la projection du nombre d'actifs en France métropolitaine en 2030. Ce nombre pourrait atteindre 31,2 millions en 2060, soit 2,85 millions de plus qu'en 2010. Du fait de la croissance de la population âgée, il n'y aurait plus que 1,5 actif pour un inactif de plus de 60 ans, contre 2,1 en 2010. Source : Insee, projections de population active 2010-2060, avril 2011.

30,1 millions

7 milliards d'habitants

C'est le seuil franchi par la population mondiale en 2011. Un chiffre qui a été multiplié par 7 au cours des deux derniers siècles, et qui devrait s'accroître pour atteindre 9 à 10 milliards à la fin du XXI^e siècle. Source : Population & Sociétés n° 480, juillet/août 2011 – INED.



MALAKOFF MÉDÉRIC, HUMANIS ET D&O

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME DE TÉLÉMÉDECINE VIGISANTÉ

VigiSanté, programme de dépistage en entreprise, d'accompagnement et de suivi à domicile des personnes hypertendues, entre dans sa phase de déploiement opérationnel. Mis en œuvre par trois groupes de protection sociale, Malakoff Médéric, Humanis et D&O, VigiSanté est actuellement déployé auprès des entreprises clientes de ces trois groupes dans la région

Nord-Pas-de-Calais, en vue du lancement de la campagne de dépistage à l'automne.

« AVEC L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DU TRAVAIL, LA SANTÉ DES SALARIÉS DEVIENT UN DÉFI MAJEUR POUR LES ENTREPRISES. »

Facteur clé du bien-être au travail, la santé des salariés est au cœur des préoccupations et devient, avec l'allongement de la durée du travail, un défi majeur pour les entreprises.

VigiSanté sera ainsi proposé à près de 13500 salariés issus de tous secteurs d'activité, prioritairement dans le Nord-Pas-de-Calais.

Ce programme de télémedecine très innovant respecte le rôle central du médecin traitant dans le parcours de soins et facilite le suivi de ses patients hypertendus. L'intervention coordonnée d'une plateforme médicalisée, composée d'infirmières, pour accompagner les personnes suivies, entraîne des bénéfices partagés pour les entreprises et les salariés : maîtrise des cotisations santé et prévoyance, baisse de l'absentéisme ; prévention des risques de maladies cardio-vasculaires et accompagnement individualisé.

AG2R LA MONDIALE

AIDONSLESNOTRES.FR UN SITE POUR ACCOMPAGNER LES AIDANTS...

Ce site communautaire, réalisé avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE, apporte des réponses d'experts aux questions concrètes des aidants. Souvent démunis, les aidants doivent prendre en charge les démarches administratives, les activités domestiques, la coordination, la vigilance... tout en assurant le soutien psychologique et affectif de leur proche dépendant. aidonslesnotres.fr est un site d'information et d'échange, entièrement gratuit et anonyme, dont l'objectif est de permettre aux aidants d'obtenir des conseils d'experts sur tous les sujets liés à la dépendance d'un proche. Ce site a aussi pour ambition de favoriser le soutien entre aidants et de devenir le



premier réseau social entièrement dédié aux aidants et aux personnes concernées par la perte d'autonomie. Ce soutien se traduit notamment par la mobilisation de partenaires et d'experts sur tous les sujets liés à la dépendance.

L'espace « Magazine » met à disposition des aidants une information complète sur

la perte d'autonomie sous forme de dossiers de fond, de fiches synthétiques et de conseils pratiques.

L'espace « La communauté des aidants » permet d'entrer en relation directe avec des personnes qui partagent les mêmes préoccupations que les aidants qu'elles soient elles-mêmes aidants ou experts du site.

BRANCHE « OPTIQUE LUNETTERIE DE DÉTAIL »

UNIPRÉVOYANCE, AG2R PRÉVOYANCE ET L'OCIRP SONT CHOISIS

Le 14 juin 2011, un accord instituant un régime de prévoyance obligatoire pour les salariés non-cadres a été signé entre les partenaires sociaux. Les organismes assureurs désignés sont UNIPRÉVOYANCE et AG2R PRÉVOYANCE (membre du Groupe AG2R LA MONDIALE). Ils assureront, dans

le cadre d'une coassurance des risques, la couverture des garanties décès, invalidité et incapacité. Cet accord désigne également l'OCIRP pour assurer la couverture des garanties « rente éducation » pour les salariés non-cadres. Il prévoit l'adhésion

« L'OCIRP ASSURE LA COUVERTURE DES GARANTIES "RENTES ÉDUCATION" POUR LES SALARIÉS NON-CADRES. »

de toutes les entreprises ou établissements relevant du champ d'application de la Convention

collective nationale de l'« Optique Lunetterie de Détail ». AG2R PRÉVOYANCE a reçu la délégation de gestion des deux autres organismes assureurs pour effectuer l'appel des cotisations et le règlement des prestations.



© D.R.

BRANCHE « NÉGOCE ET INDUSTRIE DES PRODUITS DU SOL »

APRIONIS PRÉVOYANCE CHOISI AVEC L'OCIRP

Les partenaires sociaux de la branche professionnelle « Négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes » désignent les organismes assureurs, dans le cadre de leur accord instituant un régime de prévoyance obligatoire pour les salariés non-cadres. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ce sont les organismes assureurs Aprionis Prévoyance et l'Organisme commun des institutions de

rente et de prévoyance, OCIRP, qui sont retenus. Aprionis Prévoyance assure la couverture des garanties décès, l'invalidité permanente et totale ainsi que l'allocation obsèques. L'OCIRP est désigné pour l'assurance de la garantie rente Éducation. La mise en place de ce dispositif de protection sociale complémentaire permet de :

- développer la protection sociale des salariés en

- assurant des prestations minimales en cas de décès au profit de leur famille et de leurs proches ;
- valoriser l'attractivité de la branche grâce à une protection sociale complémentaire visant les collaborateurs actuels et futurs et leur entourage familial ;
- faciliter l'accès à des dispositifs d'assurance, à un coût avantageux, pour l'ensemble des entreprises de la

branche quelle que soit leur taille.

Les chiffres de la branche professionnelle

- 17 630 salariés ;
- 1 730 entreprises de 12 à 15 salariés permanents ;
- environ 4 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Chiffres 2008 extraits de la synthèse du Portrait statistique des entreprises et des salariés de la branche.

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes AG2R LA MONDIALE – AGRICA – APICIL – ARIES – AUDIENS – D&O – HUMANIS – IRCEM – LOURMEL – MALAKOFF MÉDÉRIC – MORNAY – NOVALIS TAITBOUT – RÉUNICA – VICTOR HUGO, les organismes de prévoyance ANIPS – APGIS – CAPSSA – CREPA – GNP⁽¹⁾ – ICIRS Prévoyance – IPBP – IPECA Prévoyance – IPSEC – UNIPRÉVOYANCE et les partenaires UNPMF – UNMI.

[1] Union d'institutions de prévoyance.

Liste au 1^{er} janvier 2011.

HANDICAP ET ENTREPRENEURIAT

JE CRÉE (MON JOB), DONC JE SUIS !

Chaque année, plus de 3 000 demandeurs d'emploi handicapés créent leur propre emploi. Retour sur leurs motivations et leurs secteurs d'activité privilégiés, avec François Atger, directeur de la communication de l'Agefiph⁽¹⁾.

Que représente aujourd'hui l'entrepreneuriat des personnes handicapées, quid de la pérennité de leur création d'emploi comparée aux valides ?

François Atger : En 2010, 3 184 personnes handicapées ont été accompagnées dans leur création d'entreprise, bénéficiant d'une enveloppe globale de 38,6 M€ d'aides de la part de l'Agefiph. Des créations qui représentent environ 2,3 % de l'ensemble des créations ou reprises d'activité réalisées par les demandeurs d'emploi en France. Il s'agit d'emplois pérennes, puisque trois ans plus tard, les deux tiers d'entre eux dirigent toujours leur entreprise – faisant ainsi aussi bien, voire mieux, que les chômeurs créateurs valides. Pour la décennie 1998-2007, 25 000 personnes handicapées demandeuses d'emploi ont ainsi créé ou repris une entreprise avec l'aide de l'Agefiph, un chiffre en progression constante.

Quel est le profil des chômeurs handicapés qui font le choix de l'entrepreneuriat ?

F.A. : C'est en majorité une population masculine (seulement 26 % de femmes, contre 30 % pour le tout public), avec un faible niveau de qualification : 80 % des personnes handicapées demandeuses d'emploi ont arrêté leurs études avant le bac, alors qu'elles sont seulement 60 % chez les chômeurs valides souhaitant créer leur emploi. Et ce sont généralement des chômeurs de longue durée : 50 % sont sans emploi depuis plus d'un an, contre 38 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ils sont âgés en moyenne de 42 ans (38 ans pour le tout public) et 19 % d'entre eux ont plus de 50 ans (16 % pour le tout public). Enfin, on soulignera la dichotomie régionale nord-sud en termes de dynamique de création d'activité par des chômeurs, valides ou handicapés : les régions Rhône-Alpes et PACA, à elles seules, regroupent le quart des créations d'entreprise aidées par l'Agefiph.

Quelles sont leurs motivations et quel est le secteur d'activité le plus porteur ?

F.A. : Parce que la période de chômage s'éternise, les demandeurs d'emploi n'arrivent pas

à aboutir à une solution débouchant sur une activité pérenne ; ils passent donc à l'acte et créent leur propre emploi. Le type d'entreprise créé préférentiellement par les chômeurs handicapés est une TPE, voire plus petite comme une auto-entreprise, pour l'essentiel dans des métiers de services (restauration, services à la personne et aux entreprises, artisanat, etc.). Sans parler de l'envie de prendre son destin en main, qui motive beaucoup ces chômeurs à vouloir devenir leur propre patron histoire de vivre le chômage comme une opportunité de créer, de concrétiser un projet de vie. Enfin, s'agissant plus spécifiquement des personnes handicapées, l'autre source de motivation est la dimension du handicap lui-même dans l'activité professionnelle : certaines d'entre elles créent leur entreprise pour inventer leur propre emploi (dans les services à distance ou le secrétariat, la téléprospection, etc.), à défaut d'en trouver par les voies traditionnelles.

De quelles aides disposent les créateurs d'entreprise en situation de handicap, via l'Agefiph ?

F.A. : Après validation du projet, nous accordons une subvention calculée en fonction des besoins du créateur ou du repreneur d'entreprise, plafonnée à 12 000 €,



Harold Urbino,
créateur d'Apar
Location.



En 2008, Apar Location a reçu 400 demandes pour louer ses véhicules adaptés. En 2010, le nombre de demandes est passé à 1 300, soit une augmentation de 325%.

APAR LOCATION : LA MOBILITÉ ADAPTÉE, À LA CARTE

Tétraplégique à la suite d'un accident de rugby, Harold Urbino est ingénieur énergéticien de formation. Après avoir travaillé durant sept ans dans un bureau d'études, il décidait en 2006, à 33 ans, de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Son idée ? Proposer à la location des voitures adaptées à la conduite et au transport des personnes handicapées. Cinq ans plus tard, l'agence Apar Location, ouverte à Saint-Michel-sur-Orge (Essonne), compte dix véhicules, un salarié (en plus du fondateur) et près de 1 000 demandes de location annuelles. « En 2006, c'était très novateur, la demande existait mais le marché restait incertain, se souvient Harold. Avant de louer un véhicule, il faut bien connaître les besoins du client, son handicap, c'est pourquoi on passe du temps au téléphone pour cerner sa demande, avant parfois de lui faire tester le véhicule. » En 2008, Harold Urbino était lauréat du Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap. Une distinction synonyme de visibilité et de soutiens financiers, par des groupes comme Areva.

en complément d'un apport de fonds propres minimal de 1 525 €. Chaque créateur ou repreneur bénéficie en outre d'un accompagnement individualisé (avant la création) et d'un suivi (après la création) par des prestataires spécialisés dans l'accompagnement des créateurs. Concrètement, l'accompagnement à la création peut se traduire par une aide concernant l'étude de marché du projet, son plan de financement,

son business plan, les demandes d'aides diverses, etc. Quant au suivi post-crédation, le cabinet conseil mandaté par l'Agefiph peut intervenir pour une aide à la gestion, pour la bonne tenue de la comptabilité, ou pour la mise en place de différents indicateurs économiques. ●

(1) Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



François Atger,
directeur de la
communication
de l'Agefiph.

écouter

époque



01. Traitement de la dépendance : l'avenir reste incertain 02. Baromètre entreprises 2011 : le réalisme gagne du terrain 03. « Nous devons appréhender la dépendance de manière globale » 04. Garantir une autonomie financière en cas de dépendance

dépendance

IL EST TEMPS D'APPORTER DES RÉPONSES

01. Traitement de la dépendance : l'avenir reste incertain

Le débat sur la dépendance s'enrichit, chaque année, de rapports qui contribuent à une meilleure connaissance du sujet. Il n'y a pas pour autant, à l'heure actuelle, de consensus sur les mesures à prendre, les actions à mener, les moyens à y consacrer et leur financement.

Cour des comptes, Sénat, Assemblée nationale, CNSA ou Centre d'analyse stratégique, tous ces organismes ou institutions y sont allés de leur rapport sur la dépendance depuis 2005. Il faut dire que le sujet est vaste et complexe. Et, si le débat national relancé en 2011 a logiquement hérité de la diversité et de la richesse des travaux antérieurs, la multiplicité des acteurs impliqués et des sujets à aborder – aide à domicile, reste à charge en établissement, gouvernance, mais aussi assurance dépendance ou encore notion de cinquième risque – a amené cette fois le Gouvernement à éclater les discussions en quatre thématiques bien identifiées, présentées comme étant d'égale importance : société et vieillissement ; perspectives démographiques

et financières de la dépendance ; accueil et accompagnement, et enfin, stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées.

VERS UNE CONSOLIDATION DU DISPOSITIF ACTUEL

A-t-on mieux avancé pour autant ? De nombreux acteurs ont participé activement à ce débat national en 2011 : exécutif (Gouvernement et présidence), partis politiques, syndicats de salariés et patronaux, Parlement (Assemblée nationale et Sénat), institutions (consultatives, territoriales et sociales), associations, fédérations, assureurs, experts, lobbies et investisseurs. Mais leur réelle mobilisation – ils ont initié pas moins de 75 prises de position – n'aboutit pas encore à un consensus, même relatif. Si les contributions s'inscrivent majoritairement dans un scénario de « consolidation » du dispositif actuel, avec des ressources supplémentaires envisagées, la formulation de véritables propositions, structurées et détaillées, ne représente encore que 17 % des interventions. Ce faible pourcentage s'explique, certes en partie, par l'étendue du débat, qui rend difficile un positionnement clair sur toutes les problématiques, par des stratégies tactiques propres aux acteurs, également, mais souvent, aussi, par une frilosité d'engagement au-delà de quelques grands principes partagés par tous.

Ainsi, seule une minorité d'acteurs ont privilégié 70 orientations, déclinées ensuite en près de 300 propositions intégrant une vision globale et transversale de thématiques sociétales. Il s'agit notamment des collectivités locales >>>

>>> avec l'ADF (Association des Départements de France), du Parlement (Assemblée nationale et Sénat), d'institutions avec le CESE (Conseil économique, social et environnemental) et de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), de fédérations professionnelles avec la FEPEM (particuliers-employeurs) et la FHF (Fédération hospitalière), des familles avec le HCF (Haut conseil de la famille) et l'UNAF (Union nationale des associations familiales), des associations de consommateurs avec l'UFC-Que choisir, et des syndicats patronaux comme le Medef, et l'UPA pour l'artisanat.

PRÉVENTION, OUI, MAIS...

Si la prévention reste bien présente dans l'orientation générale, et s'est trouvée opportunément mise en avant par un rapport sénatorial exclusivement dédié à ce thème et remis au président de la République le 13 juillet 2011 (soit juste avant les arbitrages initialement prévus), elle semble s'estomper et passer à l'arrière-plan quand il s'agit d'évoquer le soutien aux aidants, l'aménagement de la gouvernance, la maîtrise des restes à charge ou la recherche de nouveaux leviers de financement. Enfin, si ce sont le monde institutionnel et le Parlement qui ont formulé le plus de propositions, devant, respectivement, les syndicats patronaux, les fédérations professionnelles et les associations, il convient de souligner que les propositions en question, là encore, portent plus sur des « orientations » que sur leur déclinaison en propositions effectives.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

L'arbitrage sur la réforme du traitement de la question de la dépendance, attendu l'été dernier, est donc reporté à une date ultérieure. Espérons néanmoins que ce panorama, complet et précis, réalisé en 2011, contribuera à dessiner un projet qui, certes, devra tenir compte du climat économique et de la nécessité de rationaliser les dépenses publiques, mais exprimera aussi, au-delà des arbitrages budgétaires, un choix de société. Celle dans laquelle demain, quand nous serons dépendants, nous voulons vivre. ●

dépendance

« L'arbitrage sur la réforme du traitement de la question de la dépendance est reporté à une date ultérieure. »



© Daniel Rosenbaum / Nyf-Redux-Réa

02. Baromètre entreprises 2011 : le réalisme gagne du terrain

Si les directions des ressources humaines et les délégués syndicaux divergent encore sur la nature de la réponse à apporter à la question de la dépendance, ils s'accordent en revanche pour dire qu'elle constitue un enjeu majeur.

Réalisé auprès de directions des ressources humaines et de délégués syndicaux, le baromètre OCIRP « entreprises » fournit chaque année une véritable photographie de l'opinion des entreprises sur le thème de la dépendance. L'édition 2011 a livré pour l'essentiel les enseignements suivants. Sur les conditions de prise en charge de la



dépendance

« Les délégués syndicaux et les directions des ressources humaines attendent que la dépendance soit un des enjeux de la campagne électorale. »

dépendance, les directions des ressources humaines restent dans plus de deux cas sur trois (68,3 %) favorables au scénario, reconnu aujourd'hui comme central, d'une solidarité nationale complétée par une incitation à une assurance complémentaire. Les délégués syndicaux, en revanche, privilégient encore, à une courte majorité (52,4 %) la seule solidarité nationale. Le débat national de 2011 sur le sujet de la dépendance et la crise financière a manifestement renforcé le réalisme des négociateurs de terrain et rapproché de fait leurs positions.

LA RÉPONSE COLLECTIVE PRIVILÉGIÉE

Les délégués syndicaux sont plus convaincus que les directions des ressources humaines de la nécessité de mettre en place une garantie dépendance dans le cadre de l'entreprise (79,4 % contre 45,1 %), mais ils se retrouvent ensemble pour privilégier une réponse collective plutôt qu'individuelle à

LA MÉTHODE

Des enquêtes par téléphone ont été menées auprès des directions des ressources humaines de 150 entreprises, représentatives en termes de typologie d'activité et d'effectifs. 150 délégués syndicaux en entreprise ont également été interrogés, à parts égales entre les représentants des cinq confédérations syndicales représentatives. Un volet partenaires sociaux, avec un panel de confédérations et de fédérations professionnelles, tant patronales que de salariés, a également été mis en œuvre afin d'apporter un éclairage qualitatif complémentaire.

ce risque (respectivement 94,2 % et 76,6 %). Il n'y a pas de différence sensible entre les syndicats. La priorité collective a progressé au sein des directions des ressources humaines en 2011. 68 % des délégués syndicaux et 50 % des directions des ressources humaines pensent que les entreprises en général peuvent proposer une solution collective à la dépendance, et ils sont respectivement 56,7 % et 37,4 % à penser

ce choix possible dans leur propre entreprise. En conclusion, tant les délégués syndicaux (à 72 %) que les directions des ressources humaines (à 64 %) attendent que la dépendance soit un des enjeux de la campagne électorale de 2012, ce qui conforte l'OCIRP dans sa volonté de sonder, au travers de ce baromètre, l'opinion des entreprises, sur un sujet qui visiblement les concerne au plus haut point. ●

03. « Nous devons appréhender la dépendance de manière globale »

Anne Saint-Laurent nous livre ses réflexions sur la manière de combattre la perte d'autonomie et détaille les actions menées par l'Agirc et l'Arrco, dont elle dirige l'action sociale.

Notre société a-t-elle pris conscience du fait que la dépendance est un véritable problème de santé publique ?

Il me semble que oui, notamment depuis l'épisode tragique de la canicule de 2003. Nous savons que notre espérance de vie s'accroît, ce qui est une excellente nouvelle, mais qu'il existe une corrélation forte entre le nombre de personnes de plus de 85 ans et le nombre de personnes dépendantes. Cela posé, l'approche de la dépendance est encore trop thérapeutique et médicamenteuse, alors qu'elle devrait être prioritairement

accompagnée et réduite en amont. Il est moins coûteux et plus efficace de prévenir que de guérir.

Anne Saint-Laurent, directrice de l'action sociale de l'Agirc-Arrco.

Notre société a pris conscience que la dépendance est un véritable problème de santé publique.

© Silvia Jansen / Getty images

dépendance

« Nous mûrissons depuis 30 ans le modèle des centres de prévention, qui effectuent un bilan global de la situation "médico-psycho-sociale" de la personne âgée. »

L'action de l'Agirc-Arrco va-t-elle en ce sens ?

Nous mûrissons depuis 30 ans le modèle des centres de prévention, qui effectuent un bilan global de la situation « médico-psycho-sociale » de la personne âgée, puis rédige une ordonnance de prévention personnalisée préconisant un certain nombre d'actions à mener pour lui permettre d'influer sur sa situation. 45 % des personnes déclarent avoir modifié leurs comportements à l'issue de ces bilans ! Nos 11 centres de prévention ont accueilli 12 000 personnes en 2010 et nous disposerons dès 2014 d'une étude

évaluant l'impact de ce dispositif en termes de santé publique. Par ailleurs, nous luttons contre le risque de confinement avec le service « Sortir Plus », qui permet de maintenir le lien social le plus longtemps possible, y compris après 80 ans. Il couvre aujourd'hui 82 départements.

Comment appréhender correctement ce phénomène de la dépendance ?

En comprenant que nous sommes confrontés à un réel choix de société qu'il faut aborder collectivement et de manière globale, sous tous ses aspects. Prenez la question des aidants, par exemple. Ils ont une mortalité plus élevée que la moyenne nationale. Il s'agit d'un véritable problème et il y a urgence à trouver des solutions. Si l'on définit le rôle d'aidant comme un choix de société, justement, alors il faut se donner les moyens de prendre en compte les situations les plus délicates. La question de l'habitat doit également être traitée. Il est primordial de construire des logements adaptés aux personnes âgées, dotés d'équipements facilitateurs et intelligents. Enfin, il faut unir nos forces, décroiser le sanitaire et le social et, sur le modèle de l'ARS, assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs de la perte d'autonomie. ●

04. Garantir une autonomie financière en cas de dépendance

Le contrat OCIRPDÉPENDANCE apporte une réponse simple et efficace aux entreprises et aux branches professionnelles qui souhaitent protéger leurs salariés des conséquences de la dépendance.

Dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'un accord de branche, le salarié, en contrepartie d'une cotisation très modique, déductible fiscalement, acquiert des « points dépendance » qui lui garantissent une autonomie financière à vie en cas de perte d'autonomie. Il peut continuer à cotiser et accroître ses points, même si son entreprise résilie son adhésion. S'il quitte l'entreprise, ses droits restent acquis et il peut continuer à cotiser, à titre individuel et au même tarif, sans questionnaire médical. Il peut également demander l'ouverture de droits pour permettre à son conjoint, concubin ou pacsé d'acquérir des points dépendance au même niveau de cotisation.

En cas de dépendance, qu'elle soit totale, partielle, temporaire ou définitive, une rente mensuelle, fonction du



Dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'un accord de branche, le salarié, en contrepartie d'une cotisation, acquiert des points dépendance.

© Monty Rakusen / Getty images

nombre de points acquis, est immédiatement versée au salarié. Si cette situation survient avant 60 ans, des points additionnels sont accordés, afin que la rente versée soit égale à celle correspondant à une durée de cotisation jusqu'à 60 ans. À cette rente s'ajoutent tout un éventail de services facilitant la vie quotidienne des personnes dépendantes et de leurs proches : aide aux aidants, à l'accompagnement aux démarches, à la recherche de structures spécialisées et de services à la personne, bilans d'autonomie et de situation de vie (indispensables pour bénéficier de l'APA), etc. Dès l'adhésion à OCIRPDÉPENDANCE, le salarié cotisant bénéficie de ces services en cas de dépendance d'un proche.

OCIRPDÉPENDANCE EN BREF

- Garantit l'autonomie financière à vie des salariés et de leur famille en cas de perte d'autonomie.
- Cotisation faible, aux modalités souples et multiples.
- Versement immédiat d'une rente mensuelle en cas de dépendance.
- Accompagnement du salarié : quand il est dépendant ou quand l'un de ses parents proches est dépendant.
- Toutes les garanties proposées sont modulables et ajustables selon les besoins spécifiques de chaque entreprise.

ASSISTANCE RENFORCÉE

Depuis le 1^{er} novembre dernier, le contrat d'assistance lié à la garantie a été renforcé en cas de dépendance d'un proche : recherche de l'établissement le plus proche de la personne dépendante, prise en charge du dossier administratif, montage du dossier « financier », etc. Une fois encore, l'OCIRP contribue à apporter la sérénité aux salariés, en leur permettant, grâce à une garantie globale, souple et financièrement attractive, de faire face aux conséquences de la perte d'autonomie. ●

dépendance

« En cas de dépendance, une rente mensuelle est immédiatement versée au salarié. »

agir concrètement



Alors que l'OCIRP reprend la parole dans les médias cet automne 2011 (sur le thème « Des garanties qui assurent l'avenir »), le portail Internet institutionnel de l'organisme a été repensé dès septembre. Avant la refonte des sites dédiés à la Fondation d'entreprise OCIRP, au Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap et à l'association Dialogue & Solidarité.

PORTAIL INTERNET OCIRP

PLONGÉE AU CŒUR DES G

Garantir les risques lourds de la vie, comme le veuvage, l'orphelinage, la dépendance ou le handicap, c'est le métier exercé par l'OCIRP pour ses membres (une trentaine d'organismes de prévoyance et partenaires). Il assure les salariés dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche. C'est dans ce contexte que le dispositif Internet de l'OCIRP entend réunir, en un même lieu virtuel, tous les publics concernés.

UN CŒUR DE GARANTIES AURÉOLÉ DE BRANCHES THÉMATIQUES

Histoire d'unir ces publics différents *via* Internet, le site portail ocirp.fr a été structuré de manière à faire vivre, à sa périphérie, différentes thématiques complémentaires, à même

d'éclairer les actions particulières de l'OCIRP : la Fondation d'entreprise OCIRP, l'association Dialogue & Solidarité, ou encore le Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap. Un vaste périmètre au centre duquel bat le « cœur » du dispositif Internet, à savoir le portail ocirp.fr, dans lequel chacun est invité à descendre en profondeur, selon son appartenance (organismes de prévoyance membres ou partenaires sociaux, salariés ou employeurs) ou en fonction des garanties (veuvage, éducation, etc.). Il existe aussi un accès direct pour les bénéficiaires de ces garanties, en haut de la page d'accueil. « Nous avons recours à un dispositif global de manière à pouvoir aborder des sujets difficiles à traiter, et pouvoir amener chaque visiteur au cœur de notre métier, celui d'assurer les risques lourds de la vie, résume Sylvie

Pinquier-Bahda, directrice de la communication et de l'action sociale de l'OCIRP. De là, nous pourrions rayonner sur toute la sphère Internet et les réseaux sociaux ou bien, à partir d'éléments thématiques, mettre en avant une thématique spécifique. » En effet, le dispositif Internet de l'OCIRP fonctionne dans une logique « en étoile » (un cœur de garanties, des branches thématiques), le but étant

« EN CLARIFIANT LES CONTENUS ET EN CRÉANT DES PASSERELLES ENTRE SES DIFFÉRENTS SITES, L'OCIRP ENTEND RENDRE LISIBLES SES ACTIVITÉS POUR CHAQUE PUBLIC. »



GARANTIES

d'essayer de faire « scintiller » cette étoile en apportant des réponses concrètes à des problématiques sociales.

UN DISCOURS ADAPTÉ AUX DIFFÉRENTS PUBLICS

Traduction *on-line* : d'un simple coup d'œil, l'internaute visualise au centre de la page d'accueil toute la richesse des garanties OCIRP, et leurs spécificités – au versement d'une rente est automatiquement associée une action sociale pour accompagner cette nouvelle situation (groupes de parole, soutien scolaire, etc.). Par cette mise en contexte, ocirp.fr propose un discours adapté aux différents publics, afin de répondre aux interrogations spécifiques de chacun d'eux, et décline les contenus à l'intérieur de pages

LES RISQUES DE LA VIE, PARLONS-EN...

Lancée début septembre, soit quelques jours avant l'ouverture du nouveau portail OCIRP et du site dédié à la Fondation d'entreprise OCIRP, la campagne plurimédia⁽¹⁾ entend positionner l'OCIRP comme facilitateur d'une union porteuse de « garanties qui assurent l'avenir ». Pour ce faire, cette campagne planifiée sur trois mois associe l'impact de la presse spécialisée (*Liaisons sociales*, *L'Argus de l'assurance*, *La tribune de l'assurance*), à la puissance de la télévision (Canal+, BFM TV, LCI, iTélé, TV5Monde), au trafic d'Internet (moteurs de recherche, sites de quotidiens, sites communautaires, etc.) et à la notoriété de la radio (sponsoring radio avec France Inter et France Info). De quoi sensibiliser efficacement au rôle de chacun pour la prévoyance de tous.

[1] Radio (du 1^{er}/09 au 30/09) ; TV (du 26/09 au 16/10 ; presse spécialisée (sept.-oct.) ; Internet (sept.-oct.-nov.).

et d'espaces dédiés. Outre cette personnalisation de l'accueil en fonction du profil de l'internaute, la *home-page* du portail institutionnel de l'OCIRP comporte une présentation en images de l'OCIRP, une rubrique dédiée aux « Actualités et événements », ainsi qu'une rubrique « Focus » sur un sujet d'actualité. En bas de page, des liens-passerelles permettent de se connecter directement aux sites thématiques de l'OCIRP, consacrés respectivement à la Fondation d'entreprise OCIRP, au Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap, et à l'association Dialogue & Solidarité. Une approche dynamique pour clarifier les flux d'informations et favoriser l'interactivité entre les différents sites de l'OCIRP, au fil de l'actualité et des événements-phares de l'année. ●

LE FIL ACTUS DE L'OCIRP



© Philippe Chagnon

« Peut-on rêver de bien vieillir ? »

C'est sur cette question que Jean-Christophe Rufin, académicien, et Yves Agid, professeur de neurologie et de neurosciences, ont débattu lors de la soirée organisée par l'OCIRP au cours des journées Réavie, à Cannes, le 13 octobre dernier.

À retrouver sur www.ocirp.fr

> Dialogue & solidarité

Quatre conférences, en cette fin d'année 2011, abordent la thématique du deuil :

- « Le courage du deuil au quotidien », le 28 septembre, à Troyes, et le 8 décembre, à Lille, avec Nadine Beauthéac, psychothérapeute.
- « Deuil et solitude », le 14 octobre, à Rennes, avec Agnès Autissier, psychologue clinicienne.
- « Comprendre les étapes du deuil et être accompagné après le décès d'un proche », le 16 novembre, à Angoulême, avec Agnès Autissier, psychologue clinicienne.

Plus d'informations sur www.dialogueetsolidarite.asso.fr

> Les rendez-vous de l'OCIRP

- Différentes réunions ont permis des rencontres avec les collaborateurs des organismes membres de l'OCIRP pour aborder des sujets d'actualité :
- Club Biblos le 8 septembre.
 - Juridique le 17 octobre.
 - Actuariat le 8 novembre.
 - Action sociale le 18 novembre.
 - Club CCN le 1^{er} décembre.



Chaque année, l'association organise des défilés de mode handi-valide, présentant sa nouvelle collection.

Mode & Handicap, association créée en 2006 par Chris Ambraïsse Bolton, propose une ligne de vêtements adaptés aux personnes handicapées.

PRIX OCIRP ACTEURS ÉCONOMIQUES & HANDICAP

LES FRUITS DE LA SOLIDARITÉ

À l'aube de sa 5^e édition, le Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap conforte plus que jamais son ambition. L'occasion de dresser le bilan d'un prix qui arrive à maturité...

Créé en 2008 afin de mettre en lumière les initiatives menées en vue de favoriser l'intégration de personnes handicapées dans la société, le Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap connaît chaque année une mobilisation toujours plus forte. Depuis sa création, l'OCIRP a reçu quelque 850 candidatures – dont 35 % d'acteurs privés, 15 % d'acteurs publics et 50 % d'acteurs de l'économie sociale – et récompensé 34 lauréats. « *La prise de conscience collective en faveur du handicap*

« LA PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE EN FAVEUR DU HANDICAP CONTINUE DE PROGRESSER. »

continue de progresser. Les projets présentés, qu'ils soient d'envergure ou non, témoignent d'une véritable démarche solidaire », se réjouit Florence Sorin-Gomez, en charge du prix à l'OCIRP.

DES ACTIONS INNOVANTES ET DIVERSIFIÉES...

Parmi les plus emblématiques : l'association Mode & Handicap, primée en 2008 pour sa ligne de vêtements adaptés aux handicapés. Forte de la reconnaissance que lui a apportée le prix, cette dernière a réussi à prendre son essor et à inscrire son action dans la durée. De son côté, Thales, après avoir été élu lauréat en 2010 pour son programme de sensibilisation sur l'autisme et les troubles liés aux « dys » (les personnes souffrant de dyslexie, dysphasie, dysgraphie, dyscalculie et dyspraxie), a été désigné une nouvelle fois en 2011 pour son outil nomade « EyeSchool »

destiné aux enfants déficients visuels. Le groupe La Poste, quant à lui, s'est distingué cette année pour avoir mis en place un dispositif de formation autour de la Langue des signes française afin d'aider les postiers sourds ou malentendants. Il avait également été récompensé en 2008 pour son travail sur l'accessibilité de ses locaux... « *La politique des grandes entreprises s'inscrit dans un souci constant d'amélioration de la condition des handicapés et ce, quel que soit le handicap : leur accompagnement s'illustre par des actions très diversifiées* », commente Florence Sorin-Gomez.

... EN ADÉQUATION AVEC LES ATTENTES

Dès le départ, l'ensemble des candidatures soutenues par l'OCIRP a suivi l'évolution des préoccupations de la société. Ainsi, concernant l'insertion et le maintien dans l'emploi, les premiers dossiers portaient sur des accords d'entreprise, tels que les conventions avec



Mode & Handicap a reçu le Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap en 2008.

© Sarah Bouillard

« DÈS LE DÉPART, L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES SOUTENUES PAR L'OCIRP A SUIVI L'ÉVOLUTION DES PRÉOCCUPATIONS DE LA SOCIÉTÉ. »

l'Agefiph. Au fil des éditions, les porteurs de projet se sont ensuite davantage attachés à répondre à des besoins spécifiques. En témoigne la prise en compte de l'émergence de nouvelles problématiques, comme récemment le handicap psychique. « À l'image du restaurant

Courtepaille de Montauban, certaines entreprises se mobilisent pour l'insertion des personnes handicapées mentales dans des postes visibles, comme à l'accueil. Elles commencent à l'assumer et à l'afficher », observe Florence Sorin-Gomez.

de l'intercommunalité SEAPFA (Villepinte) visant à favoriser la pratique sportive des personnes handicapées, la mallette pédagogique du CNED

À VOS AGENDAS !

Le Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap lance sa 5^e édition. Celle-ci sera organisée par thématiques, et non par catégories d'acteurs comme les années précédentes : insertion et maintien dans l'emploi, parcours scolaire et enseignement, accessibilité, formation, sensibilisation et communication, accompagnement social et/ou médical personnalisé, citoyenneté, sport, innovation et nouvelles technologies. L'appel à candidatures se clôturera mi-avril, pour permettre au jury de délibérer fin mai. Fin du suspense aux alentours du 21 juin...

VERS UNE ACCEPTATION DE LA DIFFÉRENCE

Aujourd'hui, cette tendance à refléter les priorités actuelles semble se confirmer. Lors de la clôture de la Conférence nationale du handicap du 8 juin dernier, de nouvelles mesures autour des thèmes « Cité accessible » et « Accès aux savoirs et innovation » ont été annoncées. Un plan pluriannuel sur trois ans pour l'accessibilité, la scolarisation et l'emploi des personnes handicapées est notamment prévu. Anticipant ces mesures, de nombreuses illustrations ont retenu l'attention du jury en 2011 : l'action « Intégrathlon »

de Toulouse proposant un parcours d'initiation à l'histoire de l'art aux enfants malvoyants, ou encore le film *J'en crois pas mes yeux*, conçu pour sensibiliser les internautes sur les réseaux sociaux. Fédératrices et de qualité, ces initiatives ont reçu un accueil favorable. « Cette année, notre action a été relayée sur plus d'une centaine de supports, tous médias confondus, ce qui signifie que les "exemples à suivre" que nous sélectionnons suscitent non seulement leur intérêt, mais également celui du public. Ils correspondent à une véritable attente », conclut Florence Sorin-Gomez. Un soutien précieux qui, à n'en pas douter, contribuera à faire avancer la cause du handicap et à changer le regard sur la différence... ●

INVISIBLES ORPHELINS

« UNE PORTE D'EN

Magali Molinié, psychologue clinicienne, a dirigé l'ouvrage *Invisibles orphelins* grâce au soutien de la Fondation d'entreprise OCIRP. Sensible au silence qui entoure les orphelins, elle nous livre ses principaux enseignements. Entretien.

Comment est née l'idée de ce livre ?

Magali Molinié : C'est d'abord une rencontre entre la Fondation d'entreprise OCIRP, les éditions Autrement et moi-même autour de la question fondamentale des orphelins : « Comment protéger l'enfant sans l'exposer tout en prenant en compte sa condition d'orphelin ? ». C'est une équation très compliquée. J'ai donc conçu ce livre comme une porte d'entrée sur la situation des orphelins.

Dès votre préface, vous plantez le décor avec ce titre : *Plaidoyer pour sortir du silence...*

M.M. : Effectivement ! J'ai choisi de ne pas rester dans le champ de la psychologie pure du deuil afin de fournir une vision plus vaste de la situation des orphelins. L'un des éléments qui ont surgi très vite de mes investigations dans les domaines de la sociologie et de la démographie est que les orphelins sont mal connus, voire inconnus. C'est pourquoi l'invisibilité est à la fois le choix du titre de l'ouvrage et le sens de ma préface, car « nous » estimons que cette situation doit évoluer.

Le terme « orphelin » semble se cristalliser sur les enfants qui ont perdu un parent en période de guerre... loin des orphelins des temps modernes ?

Dans les domaines de la sociologie et de la démographie, les orphelins sont mal connus, voire inconnus.

TRÉE SUR LA SITUATION DES ORPHELINS >>

M. M. : Cette question m'a intriguée, car je pensais que la Grande Guerre avait fourni des représentations qui restent encore actives aujourd'hui alors que la situation des orphelins a beaucoup évolué. Aujourd'hui, les pères ou les mères disparaissent sans gloire, sans reconnaissance de la patrie. Sur des champs de bataille qui se nomment accidents de la route, cancers, maladies cardio-vasculaires, suicides... Pour cette raison, j'ai sollicité les historiens Manon Pignot, Olivier Faron et Yves Denechère pour qu'ils me fournissent des éléments de la construction de la situation des orphelins dans les lois et l'histoire françaises. Néanmoins, si la Guerre de 14-18 a fabriqué plus d'un million d'orphelins, ce chiffre reste considérable encore aujourd'hui avec 500 000 orphelins de moins de 21 ans en France. Soit un enfant dans chaque classe d'école. Mais nous ignorons tout de ces orphelins !

Vous évoquez l'exemple d'une orpheline contrainte à rendre invisibles et silencieuses des parties d'elle-même... Les orphelins sont-ils condamnés au silence et à l'invisibilité ?

M. M. : Dans *Villa Jasmin*, Serge Moati le décrit très bien. Il montre que l'enfant est doué pour préserver la façade de la normalité. Il peut vouloir se conformer à ce qu'il croit être les attentes des adultes et masquer sa peine, mais il reste une part de lui-même en souffrance qui va se développer de façon autonome. C'est ce qui s'est passé pour cette jeune femme et qui va se dérouler pour d'autres. Souvent, les orphelins se construisent en double : d'un côté, une grande solitude intérieure associée à une relation très intense au parent décédé et, de l'autre, une façade de normalité d'un enfant qui rit, qui joue et qui travaille bien

à l'école... Sauf que parvenu à l'âge adulte, cet édifice ne tient plus...

Quels sont les dispositifs à mettre en œuvre pour que les orphelins se reconstruisent ?

M. M. : Dans les politiques publiques comme dans d'autres domaines, d'ailleurs, il m'est apparu que l'on ne différencie pas assez la question des orphelins de celle d'autres enfants vulnérables. Je pense par exemple aux enfants des familles dysfonctionnelles qui peuvent être placés, mais ne sont pas orphelins. L'un des premiers points serait de mieux évaluer les spécificités de la situation des orphelins en France et de mieux prendre en compte la singularité de leurs besoins. Les contributions de Sandrine Dekens et d'Hélène Romano, toutes deux psychologues cliniciennes, montrent que dans les champs de la protection

>>>



© D.R.

> MAGALI MOLINIÉ

“ Mieux évaluer les spécificités de la situation des orphelins en France et mieux prendre en compte la singularité de leurs besoins. ”

Souvent, les orphelins se construisent en double : d'un côté, une grande solitude intérieure, de l'autre, une façade de normalité d'un enfant qui rit.

>>> de l'enfance, de l'aide sociale, des tutelles et de l'école, les bonnes pratiques et les initiatives locales, respectueuses et aidantes de l'enfant orphelin, ne sont pas suffisamment évaluées et diffusées...

Existe-t-il une réelle volonté de rendre invisibles les orphelins ?

M.M. : Je ne pense pas. Pour l'instant, les orphelins ne sont pas constitués en groupe. Ils n'ont pas de poids et ne peuvent pas peser sur les politiques de recherche, les politiques publiques... C'est ce qui nous a guidés dans la conception du livre. Pour qu'il puisse servir comme un petit galet à la construction d'une place plus visible pour les orphelins... et à leur prise en compte par la société. Même si je pense qu'il ne faut pas exposer chaque orphelin individuellement. Les enfants sont fragiles et peuvent vouloir se proté-

ger en dissimulant leur statut d'orphelin. Il ne faut pas les forcer à se dévoiler, c'est à la société des adultes de se donner plus de moyens pour mieux les accompagner et les entourer.

On observe aussi un nombre croissant d'ouvrages qui font le récit d'une enfance orpheline...

M.M. : Effectivement. Il s'agit d'une opération de dévoilement et d'affirmation qu'autorise l'écriture. La liste est longue, mais l'on peut citer notamment Jean Dutourd, Robert Sabatier, Mona Ozouf, Anny Duperey, Natacha Wolinski, plus récemment, et beaucoup d'autres encore, qui nous font partager cette expérience tragique de leur enfance. Dans l'entretien que Serge Moati nous a accordé, il raconte son cheminement personnel, la rencontre avec d'autres orphelins et le travail de l'écriture. Il dit l'abandon, la trahison vécue par l'enfant au décès de ses parents et la construction d'une attitude de façade pour satisfaire l'entourage, alors qu'il maintient un colloque secret avec ses défunts. Les orphelins et orphelines sont aussi des personnages récurrents de littérature pour la jeunesse. Dans l'ouvrage, Isabelle Cani, professeur de lettres et de philosophie, explore trois figures d'orphelines dans la littérature du XIX^e siècle...

SORTIR LES ORPHELINS DE L'INVISIBILITÉ



Psychologue clinicienne, Magali Molinié enseigne à l'université Paris 8-Saint-Denis. L'auteure de *Soigner les morts pour guérir les vivants* a été sollicitée par les éditions Autrement pour diriger l'ouvrage *Invisibles orphelins*. Sensible à la question des orphelins, elle multiplie les points d'observation : histoire, démographie, psychologie, littérature, droit...

Elle donne la parole aux experts pour faire sortir les orphelins du silence et apporter aux lecteurs des

éléments de compréhension de cette invisibilité. En même temps, la douleur, le chagrin, et le « truc jamais guéri » que nous révèle Serge Moati dans son entretien avec l'auteure nous interpellent par son étonnante visibilité !

INVISIBLES ORPHELINS, RECONNAÎTRE, COMPRENDRE, ACCOMPAGNER
Magali Molinié, éditions Autrement.

À titre personnel, que vous a apporté cette expérience ?

M.M. : Une vision plus complexe de la condition orpheline. D'un côté, nous devons nous donner les moyens de la sortir du silence, pour mieux venir en aide à ces enfants. En restant prudents, car au niveau individuel, cette invisibilité peut être comme une protection. Ma compréhension s'est donc à la fois éclaircie et complexifiée. J'espère que le livre produira le même effet sur mes lecteurs. ●



« ARRÊTE DE DIRE DES CONNERIES, PAPA »

Après la mort de son fils, Michel Rostain a retrouvé le goût d'écrire en racontant son deuil et en donnant la parole à son fils : « Arrête de dire des conneries, papa ». Cette phrase a été le point de départ pour l'auteur : il n'était plus dans une autobiographie, mais dans une autofiction et c'est cette distance qui lui a permis de retrouver le goût d'écrire. Michel Rostain nous happe dans le récit d'un deuil impensable. Avec une infinie pudeur et une grande finesse, il nous entraîne dans les méandres d'un amour absolu, celui d'un père pour son fils.

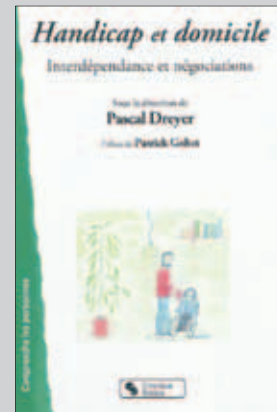
LE FILS
Michel Rostain. Oh ! Éditions, janvier 2011. 176 pages.



ZOOM SUR LES ACTIFS À L'HORIZON 2060...

Le rapport de l'Insee présente les évolutions de la population active sur les 50 prochaines années. Il s'agit de projections qui prennent en compte les nouvelles projections de population totale, les dernières informations sur le marché du travail ainsi que l'impact de la réforme des retraites de 2010. Selon le scénario central des nouvelles projections, le nombre d'actifs augmenterait encore fortement jusqu'en 2025, pour ensuite se stabiliser avant de repartir légèrement à la hausse à partir de 2035 sous l'effet de la fécondité élevée de ces dernières années. Des tendances à confirmer !

PROJECTIONS À L'HORIZON 2060 – DES ACTIFS PLUS NOMBREUX ET PLUS ÂGÉS
Olivier Filatriau, département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee, avril 2011. 4 pages.



LE DOMICILE EST UN REFUGE

Cet ouvrage apporte un éclairage sur les relations entre les personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Une double problématique entre la personne handicapée qui réalise son projet de vie (quotidienne, sociale, professionnelle, personnelle) tandis que la personne accompagnante doit pouvoir s'épanouir, en particulier sur le plan professionnel (développement de compétences, de savoir-faire et de savoir-être spécifiques). Différentes contributions permettent de revenir sur les fondamentaux de la relation aidé/aidant et sa réalité au jour le jour, et sur la réflexion autour de la thématique « corps et accompagnent », jugée centrale dans l'aide apportée au domicile.

HANDICAP ET DOMICILE : INTERDEPENDANCE ET NEGOCIATIONS
Pascal Dreyer. Éditions Chronique Sociale, avril 2011. 143 pages.

QUE DOIS-JE FAIRE APRÈS LA MORT D'UN PROCHE ?

Ce site Internet Informe les internautes sur les formalités à effectuer, les formulaires administratifs à compléter et propose des liens vers les démarches en ligne à faire. Plusieurs questions en préambule (âge, situation matrimoniale, situation professionnelle du défunt) permettent d'orienter les internautes vers une information adaptée.

<http://guide-du-deces.modernisation.gouv.fr/>



ACCOMPAGNER UN ENFANT À LA MORT D'UN PARENT

Un colloque national, organisé par l'institut Paoli-Calmettes et l'institut national du Cancer, qui donne des clés et des pistes de réflexion afin d'aider l'entourage d'un enfant endeuillé pour l'accompagner dans son deuil. Soutenu par la Fondation d'entreprise OCIRP. Rendez-vous le vendredi 9 décembre 2011 à l'institut Paoli-Calmettes, à Marseille, à partir de 9 heures.

“Faire avancer la cause du handicap, pour l’OCIRP, c’est être capable d’en assurer l’un des risques”

Réunissant une trentaine d’organismes de prévoyance, l’OCIRP propose une réponse solidaire à un problème familial et personnel. La garantie OCIRPHANDICAP assure déjà à 500 000 parents salariés une sécurité financière à vie pour leur enfant handicapé, en cas de décès de l’un des conjoints cotisants. Parce que faire avancer la cause du handicap, c’est être capable d’en assurer l’un des risques.



5^e PRIX OCIRP ACTEURS ÉCONOMIQUES & HANDICAP

Créé par l’OCIRP et ses partenaires pour valoriser les actions des acteurs économiques innovants qui œuvrent pour l’insertion sociale des personnes en situation de handicap. Si vous aussi agissez de façon concrète dans votre structure, contactez-nous sur le site www.exempleasivre.com, par mail : exempleasivre@ocirp.fr ou par téléphone : 01 44 56 22 56.

Huit thèmes précis en font l’objet :

- Insertion et maintien dans l’emploi
- Parcours scolaire et enseignement
- Accessibilité
- Formation, sensibilisation et communication
- Accompagnement social et/ou médical personnalisé
- Citoyenneté
- Sport
- Innovation et nouvelles technologies.

DOSSIER À REMETTRE AVANT LE 6 AVRIL 2012

Les partenaires fondateurs



Les partenaires média



OCIRP

unis par excellence